



COORDINATION CDG OCCITANIE

AVIS D'OUVERTURE

CONCOURS

DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

Pour 2025, les centres de gestion de la fonction publique territoriale du Gard et du Tarn en partenariat avec les centres de gestion de la région Occitanie, organisent le concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de rédacteur territorial.

CDG organisateurs	Postes			Lieux des épreuves
	Ext.	Int.	3 ^e C	
CDG du Gard 183 chemin du Mas Coquillard 30900 NIMES ☎ 04 66 38 86 98 ou 04 66 38 86 85 www.cdg30.fr	110	150	40	Nîmes et ses environs
CDG du Tarn 188 rue de Jarlard 81000 ALBI ☎ 05 63 60 16 50 www.cdg81.fr	110	150	40	Albi et ses environs

CONDITIONS D'INSCRIPTION

CONCOURS EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires : - d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau 4, - ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.
CONCOURS INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.
TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins au 1^{er} janvier 2025 : - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats régis par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.
Période de retrait des dossiers d'inscription	Du mardi 04 février 2025 au mercredi 12 mars 2025 <i>auprès du CDG organisateur choisi</i>
Date limite de dépôt de dossier	Jusqu'au jeudi 20 mars 2025
Date de l'épreuve d'admissibilité	Jeudi 16 octobre 2025